

## Communiqué de presse - 08/09/2021

### URBANISME

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DES RÉUNIONS PUBLIQUES POUR PRÉSENTER LE DISPOSITIF

Une adresse mail référence  
[plu@larochesuryon.fr](mailto:plu@larochesuryon.fr)

### LES ÉTAPES DE RÉVISION DU PLU

#### SEPTEMBRE 2021

Débat en Conseil municipal sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

#### DÉCEMBRE 2021

Arrêt de projet du PLU par le Conseil municipal

#### PRINTEMPS 2022

Enquête publique

#### DÉCEMBRE 2022

Approbation du PLU par le Conseil municipal

La Ville entreprend actuellement la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitants en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie. Pour présenter le diagnostic et les grandes orientations de la ville de demain, La Roche-sur-Yon organise une réunion publique le mardi 14 septembre à 20h aux anciennes écuries des Oudairies. Pour y participer, une inscription préalable est nécessaire à l'adresse email suivante : [plu@larochesuryon.fr](mailto:plu@larochesuryon.fr) (l'accès à la réunion se fera sur présentation du passe sanitaire).

Des réunions publiques relatives à la réglementation et au projet de zonage seront organisées dans les quartiers en octobre et novembre prochains :

- mardi 12 octobre, à 20 h, à la maison de quartier des Pyramides ;
- mercredi 13 octobre, à 20 h, à la maison de quartier du Bourg-sous-La Roche ;
- jeudi 21 octobre, à 20 h, à la maison de quartier Centre-Ville/Pont-Morineau ;
- jeudi 18 novembre, à 20 h, à la maison de quartier de la Vallée-Verte ;
- mardi 23 novembre, à 20 h, à la maison de quartier de Saint-André d'Ornay.

### A quoi sert le PLU ?

Le PLU est le document de référence utilisé par tous les usagers, particuliers ou professionnels, publics ou privés, dès lors qu'un projet d'aménagement ou de construction est prévu. Il définit quelle surface peut être construite, dans quelles conditions, dans quelles zones, jusqu'à quelle hauteur, en respectant quels critères...

Le PLU est aussi un document de planification qui définit le projet d'aménagement et d'urbanisme de la commune pour les dix prochaines années. Il fixe les règles d'utilisation du sol (permis de construire, d'aménager, de démolir...).

### Pourquoi une révision ?

En vigueur depuis 2009, le PLU doit aujourd'hui évoluer pour intégrer les futurs projets du territoire, être en phase avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie et intégrer les dispositions des lois comme le Grenelle 2 de l'environnement et ALUR, dans une optique de maîtrise du développement de la commune.

Les enjeux à La Roche-sur-Yon sont multiples :

- Préserver un cadre de vie agréable pour les Yonnais ;
- Proposer une offre variée et adaptée en logements ;
- Favoriser l'emploi et le développement économique ;
- Valoriser l'agriculture locale et les circuits courts ;
- Offrir des services et commerces de proximité en adéquation avec les besoins ;
- Réduire l'extension de la ville sur les terres agricoles ou naturelles.